

## **ENDODONTIE**

La CNSD a défendu un principe : pas d'acte technique à une valeur inférieure à celle d'une consultation. C'est pour respecter cette demande que la biopulpotomie a été valorisée dès 2019.

La biopulpotomie passe de 16,87 € à 23 € sur les dents temporaires